



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

LE MINISTRE

Paris, le 13 juin 2018

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité nous alerter sur un certain nombre de sujets de préoccupation qui s'expriment parmi vos mandants. Suite aux deux réunions que nous avons tenues hier, au cours desquelles vous avez pu exposer les difficultés ressenties, je souhaite vous confirmer par la présente ma position sur ces différents sujets.

Votre premier sujet d'inquiétude est relatif aux conditions d'importation de produits agricoles et alimentaires, qui introduiraient des distorsions de concurrence avec les produits français, qu'il s'agisse des importations intracommunautaires ou en provenance de pays tiers. Ce point est d'autant plus important que parallèlement, une montée en gamme est attendue des agriculteurs français, comme l'ont mis en lumière les Etats Généraux de l'Alimentation (EGA).

La France porte une position forte et constante dans les négociations d'accords commerciaux avec des pays-tiers. Cette position, rappelée par le Président de la République, doit concilier l'ouverture des marchés, qui présente des opportunités économiques mais aussi la protection de nos intérêts que ce soit vis-à-vis des filières agricoles mais aussi de la vitalité de nos territoires.

Les « lignes rouges » rappelées régulièrement par la France au plus haut niveau portent notamment sur la soutenabilité des concessions tarifaires pour nos marchés agricoles et notamment pour les filières sensibles, la protection de nos indications géographiques, le strict respect de notre niveau d'exigence sanitaire et l'absence de situation de concurrence déloyale pour nos filières du fait de conditions de production en deçà de nos exigences collectives.

Au-delà des négociations sur les accords commerciaux, un opiniâtre travail de fond est conduit auprès de la Commission européenne pour faire avancer des sujets clefs pour la France et pour nos agriculteurs.

Monsieur Jérémy DECERLE  
Président de Jeunes Agriculteurs

La France se bat par exemple depuis des années pour que l'Union européenne interdise les importations de viandes obtenues depuis des animaux auxquels ont été administrés des antibiotiques en tant que facteur de croissance. Cette pratique interdite en Europe mais encore largement utilisée sur d'autres continents contribue à accentuer les risques d'antibiorésistance et place nos éleveurs dans des situations de concurrence déloyale.

La négociation en cours (étape de trilogue) dans le cadre de la révision du règlement sur les médicaments vétérinaire est en passe d'entériner la position que la France porte en interdisant l'importation de viandes issues d'élevage ayant recours à ces antibiotiques.

Dans un autre registre, l'étiquetage de l'origine des produits est une demande forte des consommateurs et des producteurs français. La France a obtenu en 2016 le lancement d'une expérimentation dans les secteurs du lait et de la viande. Cette expérimentation est en cours d'évaluation. D'ores et déjà, je peux vous indiquer que je m'engage à porter auprès de mes homologues européens et de la Commission européenne non seulement sa pérennisation, mais aussi son extension à d'autres produits.

Je reste aussi profondément attentif à ce que le marché unique progresse sur la base de règles communes et appliquées de manière homogène dans les domaines économique, social, environnemental et sanitaire.

Vous m'avez également alerté sur le volume et la complexité des normes pesant sur les exploitants agricoles.

Sur ce sujet, votre proposition de reconduire le comité de rénovation des normes en agriculture (CORENA) me paraît particulièrement pertinente, cette instance permettant d'assurer le partage, en amont, de l'information et des impacts technico-économiques des réglementations, d'éviter les incohérences ou les redondances entre les réglementations et de faciliter la mise en œuvre ultérieure par les agriculteurs et les services de l'Etat.

Sur ma proposition, le Premier ministre adressera rapidement à M. Pierre-Etienne Bisch, conseiller d'Etat et président du CORENA, une lettre de mission le confirmant dans cette fonction et lui demandant de réunir le CORENA le 13 juillet.

Votre troisième sujet de préoccupation est relatif à la compétitivité globale des exploitations agricoles. Cette question de la compétitivité est l'une des préoccupations constantes du gouvernement. Je suis amené à m'exprimer régulièrement sur la performance des exploitations et je ne manque jamais une occasion de rappeler qu'elle comprend quatre dimensions : économique, sociale, environnementale et sanitaire, qui font, à elles quatre, la compétitivité globale.

Les facteurs de compétitivité sont principalement :

- la création et une meilleure répartition de valeur entre les différents maillons de la chaîne – le projet de loi issu des EGA fournira le cadre nécessaire et il appartiendra aux acteurs de se l'approprier pleinement ;
- les coûts de production, en particulier les charges sociales, avec un sujet d'actualité qui est la réforme à venir du CICE et des dispositifs d'allègement de charges des travailleurs saisonniers (TO-DE). J'ai entendu votre demande sur ce point mais la contrainte budgétaire ne me permet pas d'y réserver une suite favorable ;

- une fiscalité plus adaptée à la vie économique des exploitations, qui sont comme des entreprises à part entière, tout en bénéficiant d'instruments de gestion des risques confortant leur résilience, tels qu'un dispositif d'épargne de précaution.

Ces différentes facettes sont complexes et interdépendantes. Je vous propose qu'elles soient abordées au cours de réunions techniques dans la première quinzaine du mois de juillet, qui permettront de mieux cerner les impacts croisés des différentes mesures, notamment pour les secteurs fortement employeurs de main d'oeuvre.

Enfin, vous souhaitez disposer d'une meilleure visibilité sur le volet agricole du grand plan d'investissement et son articulation avec les plans de filière.

Ainsi que cela a été présenté en conseil supérieur d'orientation (CSO) le 2 mai dernier, ce volet se décompose en trois axes : la transformation de l'amont agricole et forestier (2,8 Mds€), l'amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier (1,7 Md€), l'innovation et la structuration des filières (0,5 Md€).

Le choix de ces trois axes met en lumière l'importance accordée par le Gouvernement à la dynamique portée par les plans de filière, puisqu'ils couvrent l'amont, l'aval et, de manière transverse, le renforcement des filières et l'innovation.

Le grand plan d'investissement accompagnera la montée en gamme des filières et ciblera en outre cinq priorités transversales, issues des EGA : l'agro-écologie et la réduction des intrants, le bien-être animal et la sécurité sanitaire des élevages, l'indépendance protéique, la production d'énergies renouvelables et les économies d'énergie, la santé des travailleurs et les conditions de travail dans l'amont et l'aval.

Ces priorités se retrouvent dans les plans de filière et il est important, au stade actuel des travaux d'ingénierie sur le GPI, que mes services rencontrent à nouveau les filières une par une pour échanger non seulement sur la mise en œuvre des engagements pris mais aussi sur les priorités d'investissement et la manière dont le GPI va pouvoir accompagner les transformations à conduire, notamment dans les exploitations agricoles. Ces réunions sont en cours de programmation d'ici à la fin du mois de juin.

De manière concrète, un agriculteur porteur d'un projet transformant son exploitation en cohérence avec les priorités de la filière pourra bénéficier d'un accompagnement sous trois formes principales :

- des subventions (1,8 Md€ de crédits FEADER et Etat) dans le cadre des instruments classiques de la PAC (PACAE, MAEC, aides à la conversion à l'agriculture biologique). Le ciblage de ces aides devra être revu en conséquence avec les conseils régionaux, autorités de gestion ;
- un fonds de garantie (0,8 Md€) permettant de réduire le montant des garanties exigées par les banques pour l'octroi de prêts ;
- un fonds de prêt dédié pour la méthanisation agricole (0,1 Md€).

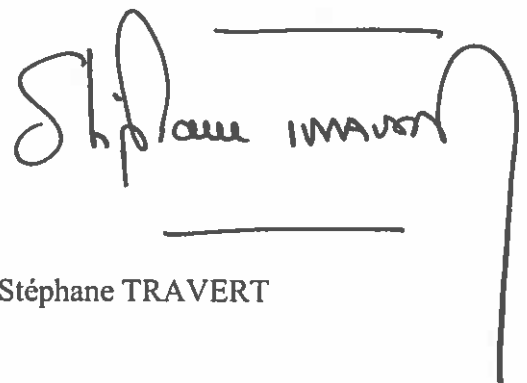
Parallèlement, les entreprises agroalimentaires pourront, à titre principal, obtenir des prêts sans garantie auprès de BPI France (1,4 Md€) et bénéficier de soutiens en fonds propres (0,2 Md€).

Les projets innovants ou collaboratifs (portés par un collectif de producteurs – transformateurs - distributeurs par exemple) pourront être accompagnés en ingénierie de projet et bénéficier de subventions ou d'avances remboursables.

Enfin, s'agissant des biocarburants, la France soutient un encadrement à l'échelle européenne des importations et de l'utilisation non seulement d'huiles de palme, mais aussi de soja pour les carburants, car elles peuvent conduire à la déforestation de manière directe ou indirecte.

Le gouvernement vient par ailleurs d'autoriser l'utilisation du B10 et du B100, deux carburants qui permettront de développer de nouveaux débouchés pour le biodiesel d'origine agricole.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes plus courtoises salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane TRAVERT'. The signature is written in a cursive style with a large, sweeping flourish on the right side. There are two horizontal lines drawn above and below the signature.

Stéphane TRAVERT